

Rennes, le 17 février 2021

Le Recteur

à

IENO

Dossier suivi par :

Valérie GRUMETZ

T 02 99 25 10 00

ce.iio35@ac-rennes.fr

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée professionnel
Mesdames et Messieurs les Principaux de collège
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

DSDEN 35
1 Quai Dujardin
CS 73145
35031 RENNES CEDEX

Objet : Affectation en 3^{ème} prépa-métiers

Textes de référence :

- Décret n°2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »
- Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dite « prépa-métiers »
- Note de service n°2019-113 du 23 juillet 2019 relative à la définition d'un cadre national de la classe de 3^{ème} prépa-métiers
- Article L337.3.1 du code de l'éducation

J'ai l'honneur de vous transmettre les instructions relatives à l'admission en 3^{ème} prépa-métiers dans le département.

Les modalités mises en place visent à faciliter les échanges et la concertation entre collèges d'origine et lycées professionnels d'accueil bien en amont de la commission départementale d'admission.

Des commissions de pré-admission par secteur seront donc organisées du 10 au 19 mai 2021, avec la participation de représentants de collège et de psychologues de l'éducation nationale. Ces commissions permettront de hiérarchiser les dossiers de candidature vœux 1, dans le respect des critères d'admission énoncés.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur académique des services de l'Éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Dominique BOURGET

